
Le pardon, itinéraire ou obligation ?

ENTRETIEN AVEC CLAIRE LY, écrivain*, philosophe et enseignante à l'Institut de Sciences et Théologie des Religions (ISTR)

17 avril 1975. Après cinq ans de guerre civile contre le régime autoritaire et pro-américain du maréchal Lon Nol issu d'un coup d'État, les communistes cambodgiens ou Khmers rouges entrent dans la capitale Phnom Penh et prennent le pouvoir sous le nom officiel de Kampuchéa démocratique. Ils mettent immédiatement en œuvre une politique de terreur envers tous les symboles de la « décadence occidentale », en exécutant les intellectuels, les bourgeois, les notables, les personnes liées à l'ancien gouvernement puis tous les opposants et en vidant les villes de leurs habitants. En quatre ans, 2 millions de personnes, soit près d'un quart de la population, meurent au nom de la purification de la société. Claire Ly, déportée dans un camp de travail à la campagne comme tous les citoyens, échappe à la mort mais perd presque tous les membres de sa famille au début de cette révolution meurtrière. Convertie au catholicisme, cette ancienne bouddhiste revient sur son parcours et sur la notion de pardon avec Jésus Asurmendi, responsable de la Commission Théologie de l'ACAT.

Jésus Asurmendi : Comment avez-vous survécu à l'arrivée des Khmers rouges ?

Claire Ly : Dès leur entrée à Phnom Penh, les Khmers rouges ont fusillé toutes les personnes qui exerçaient des responsabilités avant leur arrivée au pouvoir. Mon père, un industriel, mon époux, un directeur de banque, mon frère aîné, un député et mon frère cadet, un commerçant marié avec une Française considérée comme une impérialiste, ont été tués. Ce qui m'a sauvée, alors que j'enseignais la philosophie et occupais le poste de responsable de l'Institut de traduction des manuels scolaires

français au sein du ministère de l'Éducation nationale, c'est mon statut de femme. J'ai caché ma véritable identité professionnelle et je suis passée pour une bourgeoise sans éducation, dont le destin consistait seulement à épouser un homme de son rang, que les Khmers rouges ont envoyée se purifier à la campagne en cultivant du riz, creusant des canaux et construisant des barrages dans un camp de rééducation et de travaux forcés.

J. A. : Est-ce que vous avez subi des mauvais traitements et de la torture là-bas ?

C. L. : J'ai surtout enduré une immense torture psychologique. J'étais enceinte de deux mois quand j'ai été envoyée avec mon fils de trois ans au camp et je n'ai pas eu le droit d'allaiter seulement mon enfant, je devais le faire aussi avec ceux des autres détenues et réciproquement, chacune de nous avait une fonction de mère de tous les enfants de l'État dans la société nouvelle que voulaient édifier les Khmers rouges. Nous étions aussi privés de sommeil et de nourriture, nous nous levions avec le soleil à 4 heures du matin et nous n'avions qu'un seul bol de riz par jour. La faim est une arme redoutable vous savez, qui fait très vite basculer dans la délétion. On est capable de dire n'importe quoi pour manger. En plus, nous ne savions jamais à quelle tâche nous allions être affectés, nous obéissions aux ordres, c'est tout. Pour survivre, il ne fallait pas se demander « Pourquoi ? » ou « Comment ? », il ne fallait pas se poser de questions. C'était l'Angkar, l'Organisation des Khmers rouges, qui réfléchissait et pensait pour nous.

En appliquant leur politique de haine contre les citadins, présentés aux paysans comme des citoyens impurs voire comme des collaborateurs des Occidentaux, en montant une classe contre une autre, les Khmers rouges ont brisé le lien social et nous ont infligé une perte d'identité. Nous n'avions plus aucun point de repère, nous avions l'impression d'être en terre inconnue en arrivant à la campagne, nous avions tout perdu, nous avions juste une chemise et un pantalon pour travailler, tandis que les paysans conservaient presque tous leurs biens.

J. A. : Est-ce que votre foi bouddhiste vous a permis de résister moralement à l'enfer du camp ?

C. L. : Au contraire, j'étais dévorée par la colère et la haine, des « poisons » d'après l'enseignement de Bouddha, ainsi que par le désir de vengeance, et j'étais incapable de me comporter comme une personne juste dans la tradition bouddhiste, c'est-à-dire une personne qui refuse d'entrer dans la violence et ne répond pas à l'agression, mais la laisse de côté et aurait ainsi pu prendre de la distance face aux atrocités commises

par les Khmers rouges. Bouddha lui-même prévoit cette faiblesse et propose une porte de sortie : il s'agit de construire ce que l'on nomme un « objet mental » qui n'existe pas et de jeter dessus tous les sentiments mauvais qui vous écrasent. C'est ce que la psychologie moderne appelle le bouc émissaire. Je me suis donc tournée vers un objet mental que j'avais simplement appelé le « Dieu des Occidentaux ». Je l'ai choisi parce que ce n'était pas le mien, ça m'arrangeait bien d'insulter du matin au soir le Dieu des autres, mais aussi parce que pour le professeur de philosophie que j'étais, l'Occident était coupable des guerres d'Indochine et du Vietnam. De même, l'idéologie des Khmers rouges n'était pas née dans le Sud-Est asiatique, mais venait du marxisme, un produit de la culture judéo-chrétienne.

Au bout de deux ans, en 1977, j'ai vécu une expérience spirituelle très forte, j'ai réalisé que le Dieu des Occidentaux n'était pas seulement mon souffre-douleur mental, mais qu'il m'accompagnait aussi dans ma haine et ma colère. Je sentais sa présence, son écoute sans pouvoir en parler. Il aura fallu que je rencontre l'Évangile pour mettre des mots sur cela. Cette expérience qui m'a traversée s'est produite dans le silence, mais dans un silence habité, comme celui d'une mère au chevet d'un enfant malade. Immédiatement, la logique du bouddhisme m'a rattrapée, pour me dire que ce n'était qu'une illusion, que mon esprit me jouait un tour et me faisait fantasmer à cause de la faim et du sommeil, mais cela n'a rien changé à ce que je venais de vivre. Je ne suis pas sortie de l'enfer pour autant, j'ai continué à y vivre jusqu'à ma libération du camp en janvier 1979, mais pendant mes deux premières années là-bas, j'étais persuadée qu'il n'y avait que moi qui souffrait et qu'il n'y avait que les miens qui avaient été exécutés, j'étais pleine de moi-même, je ne voyais pas la détresse des autres. Cette expérience a eu pour résultat de me reconnecter socialement, de m'ouvrir fraternellement à la peine de mon peuple et de pouvoir dire, en tant que bouddhiste, « mes frères et sœurs dans la souffrance ». J'ai commencé à me montrer plus amicale et à parler aux autres, je n'étais plus enfermée en moi-même. C'est le vrai miracle de l'Évangile.

J. A. : Quand vous êtes-vous convertie au catholicisme ?

C. L. : Après ma libération en 1979, je suis restée au Cambodge pour chercher les miens en me disant qu'ils n'étaient peut-être pas morts comme on me l'avait dit, puis j'ai fui les combats entre les troupes vietnamiennes et la guérilla en trouvant refuge dans un camp en Thaïlande. C'est en 1980 que je suis arrivée en France, à Alès, où j'ai été accueillie par une communauté de protestants et de catholiques. Un jour, j'ai lu l'Évangile. Et cela a été comme une rencontre. Ce qui m'a attirée dans ce texte, c'est le personnage même de Jésus de Nazareth. On lit les choses avec ce que l'on porte en soi et je portais en moi un orgueil blessé. Je vivais une rupture

d'image, je me voyais comme une intellectuelle arrivée dans la patrie des droits de l'homme, égale aux Français, mais j'étais seulement perçue comme une réfugiée politique transparente et sans identité, « un objet de charité ». Du coup, je me suis trouvée des points communs avec Jésus de Nazareth, un errant comme moi. Mais un errant libre sur qui ni sa famille, ni les religieux, ni les politiques ne pouvaient mettre une étiquette. La bouddhiste que j'étais va devenir l'auditrice de Jésus de Nazareth. Quand je retourne au Cambodge, les bouddhistes me demandent souvent ce que je lui trouve de plus qu'à Bouddha. Je leur explique que dans la tradition bouddhiste, même si Bouddha est présenté comme un homme et non comme un Dieu, il est présenté comme un être lisse et parfait, qui a tout dominé dans une sérénité totale, ne pleure jamais et ne se met jamais en colère. Quand je vois dans l'Évangile Jésus se mettre en colère et pleurer, il devient alors un maître plus à ma portée. L'humanisme bouddhique m'a préparée à reconnaître l'humanité de Jésus. Ce n'est pas Jésus le Dieu qui m'a attirée, mais Jésus Homme, plus proche de mon être. Et puis en 1983, j'ai demandé à recevoir le sacrement du baptême.

J. A. : Comment expliquez-vous la conversion de nombreux responsables khmers rouges au catholicisme ?

C. L. : Je ne me permets pas de juger la conversion des autres, qui sont peut-être sincères, je n'en sais rien. Ce que je dénonce, ce sont les évangélistes, issus de Corée du Sud surtout, qui sont venus leur dire que Dieu allait effacer leurs fautes et leur proposer la plus belle chose dans la foi chrétienne comme une marchandise. Je ne peux pas accepter cela, je n'ai pas envie d'être disciple du Christ avec ces gens-là.

J. A. : Quelle est la conception du pardon, une notion clé dans la foi chrétienne, pour la catholique que vous êtes devenue ?

C. L. : Déjà, le pardon doit être dissocié d'autres concepts comme l'amnistie, le regret, la prescription et l'excuse. Je comprends le pardon comme un bien, une parole pure et désintéressée, au-dessus de tout, qui vient de quelqu'un de plus grand que moi. Le pardon n'est pas mon bien personnel, un bien que je peux distribuer à qui je veux, comme je veux, c'est d'abord un don à accueillir avant d'être donné, une grâce qui nous est octroyée à l'issue d'un long itinéraire spirituel, qui passe par un travail de souvenir et un travail de deuil. Le travail de souvenir représente un devoir d'intelligence envers les victimes. Ces dernières se demandent quel est le sens de tout ce déferlement de violence, pourquoi elles l'ont subi et ce qu'elles ont fait pour le mériter. Ce devoir d'intelligence se fait par le récit, pour soi-même et pour les

autres, par un usage critique de la mémoire qui nous aide à trouver les mots justes, les mots pour guérir les maux, les mots composant une parole qui permet d'ouvrir un espace d'accueil et d'hospitalité pour l'autre. Une parole que l'autre peut comprendre, qui surgit de la blessure elle-même et transforme les contractions douloureuses en impulsions de vie.

Face au Mal, tout témoin a le devoir de chercher à comprendre, ce qui ne consiste pas à tout expliquer ou pardonner, mais à entreprendre une démarche de raison au-delà des passions. Elle nous amène à effectuer un travail de deuil, de détachement, qui permet d'évoluer vers une promesse, vers un avenir à construire ensemble.

Le pardon chrétien est un chemin spirituel qui réclame un décentrement exigeant de soi, il est de l'ordre de l'existence : il se donne plutôt à vivre qu'à être expliqué ou à être institué d'emblée. Avant d'être sacramentel, le pardon doit être existentiel.

J. A. : Quelle est votre position personnelle face au pardon ?

C. L. : Je n'ai pas encore vraiment essayé de pardonner aux Khmers rouges. Je vis dans l'Église catholique, mais je me sens libre de ne pas suivre tous ses préceptes à la lettre. Car le pardon n'est pas un commandement ou une obligation à imposer de l'extérieur. Aucune institution ne peut prétendre ordonner à quelqu'un de pardonner. J'ai commencé à vraiment réfléchir sur ce thème en 2004 quand je suis retournée au Cambodge avec ma fille, qui n'a pas connu son père, sur les lieux mêmes où nos proches avaient été fusillés. Nous étions accompagnées par des amis bouddhistes, qui ont tout de suite allumé des bâtonnets d'encens et récité l'enseignement de Bouddha sur la non-violence. Nous les avons écoutés consciencieusement et après nous avons décidé de dire « Notre Père », la prière du disciple de Jésus-Christ. La phrase « Notre Père pardonne-nous nos offenses... » nous a posé question. Nous nous sommes demandées si, en cet endroit où 300 personnes avaient péri, nous pouvions pardonner aux Khmers rouges à la place des victimes. Et nous sommes arrivées à la conclusion que nous n'étions pas légitimes pour le faire.

J. A. : Mais vous êtes vous-même une victime du régime khmer rouge !

C. L. : Oui, mais il y a des victimes pires que moi. Je trouve un peu présomptueux de me prétendre plus victime que celles et ceux qui sont morts sans pouvoir dire un seul mot. Maître François Roux, l'avocat français de Douch au Tribunal pénal international chargé de juger les Khmers rouges, a demandé à me rencontrer à Phnom Penh, il voulait avoir mon avis sur le fait que Douch, après sa conversion au christianisme, allait demander pardon pour ses crimes. Nous y avons réfléchi avec ma fille, nous nous

sommes dit que notre pays était tellement abîmé par le génocide et que nous nous sentions très agressées par son état désastreux. Nous étions incapables d'affirmer en vérité que nous avions pardonné aux Khmers rouges. Disciples du Christ, nous nous sommes alors tournées alors vers Jésus sur la croix. Jésus n'a pas dit : « Je leur pardonne », mais « Père, pardonne-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font ». Ma fille et moi, nous nous tournons vers ce Père et nous Lui disons dans une confiance totale notre faiblesse, notre incapacité à pardonner. Nous nous remettons entre ses mains et nous lui confions aussi tous ceux qui ont fait souffrir le Cambodge.

Le pardon est difficile car il demande à la chrétienne que je suis de prendre au sérieux la croix du Seigneur, de regarder en face le Mal qui abîme l'humain, mais il n'est pas impossible parce qu'il existe au fond de chaque être un crédit de bonté que le philosophe Paul Ricœur appelle « l'homme capable ». En suivant l'itinéraire spirituel nécessaire, je pourrai peut-être, un jour, avec le temps, dire que j'ai pardonné aux Khmers rouges.

Ce que j'aime beaucoup dans l'œuvre de Paul Ricœur, c'est qu'elle fait référence au pardon comme à une voix silencieuse, mais non muette. Elle est silencieuse parce qu'elle ne clame rien, mais elle n'est pas muette parce qu'elle possède une parole. Quand cette voix silencieuse mais non muette est à l'œuvre, elle rétablit la considération de l'autre et permet à la chrétienne de se dire qu'elle vaut mieux que ses actes.

J. A. : Est-ce que vous seriez plus disposée à pardonner si les bourreaux reconnaissent leurs torts ?

C. L. : Le pardon est inconditionnel et tient de la gratuité. On peut pardonner sans que les responsables nous le demandent. Et à l'inverse, pardon sollicité n'est pas pardon dû. Je crois d'ailleurs que tout crime contre l'humanité, c'est-à-dire un crime qui vise à atteindre l'homme dans son intégrité, relève de l'impardonnable et donc de Dieu lui-même, qui a été aussi profondément agressé que moi dans cette affaire, mais d'aucune institution humaine. Sinon, c'est de l'imposture pour moi.

J. A. : Le pardon peut pourtant permettre de se reconstruire après la souffrance que l'on a subie.

C. L. : Je ne vais pas non plus m'obliger à pardonner pour aller mieux ! Il y a quelque temps, j'ai donné une conférence à l'Université royale de Phnom Penh devant des étudiants de 25-30 ans. À l'issue du cours, l'un d'eux est venu me voir pour me dire : « Quand je t'écoute, je vois tes blessures, qui sont encore présentes, mais ce qui est génial, c'est que tu nous permets de les toucher et qu'en faisant ça, nous avons la force

de regarder les nôtres ». La chrétienne que je suis s'est rappelée ici le Ressuscité qui dit à Thomas : « Avance ta main et mets-là de mon côté ». Je ne me suis pas complètement remise du traumatisme que les Khmers rouges m'ont infligé, mais je peux le nommer et le partager. La vie reprend en intégrant petit à petit les cicatrices du passé.

J. A. : À la chute du régime khmer, vous avez eu l'occasion de dénoncer la chef qui vous brutalisait au camp et vous ne l'avez pas fait. Pour quelle raison si ce n'est parce que vous lui avez pardonné ?

C. L. : Je détestais cette femme, qui nous envoyait ramasser des excréments et nous donnait régulièrement des coups de fouet quand nous ne mettions pas assez de bonne volonté à exécuter nos tâches. Mais au moment de la dénoncer, j'ai vu dans ses yeux la même peur que celle que j'avais éprouvée pendant quatre ans, la peur de mourir et l'espace d'un instant, c'est un être humain que j'ai reconnu en elle. Le regard de l'autre vous arrête. Ce n'est pas pour rien que l'on fusille les gens avec les yeux bandés.

J. A. : Vous avez baigné dans le bouddhisme pendant une grande partie de votre vie. Est-ce que la question du pardon se pose aussi dans cette voie spirituelle ?

C. L. : Pour moi, le concept de pardon tel que nous le comprenons dans les Églises chrétiennes repose sur des traditions abrahamiques et suppose l'existence d'un Dieu personnel et miséricordieux. Cela n'existe pas dans le bouddhisme, qui ne parle pas de Dieu, mais de l'ultime et de l'éveil. D'ailleurs, le mot « pardon » n'a pas d'équivalent exact dans ma langue maternelle : quand une personne prend conscience d'en avoir blessé une autre, elle lui demande de ne « pas retenir la faute ».

Il ne faut pas en conclure pour autant que les bouddhistes sont incapables d'avoir cette ouverture du pardon. Ils partagent avec les hindouistes la croyance principale dans ce que l'on appelle la loi du karma, un mot sanscrit qui désigne l'acte et ses conséquences. Ainsi, tout acte que nous posons, bon ou mauvais, va produire des effets, bons ou mauvais, qui vont nous poursuivre comme l'ombre de notre corps. Il s'agit d'une loi de causalité, comme une loi physique. Dès lors, pour un Khmer moyen, l'impunité ne peut pas exister puisque tout acte mauvais rattrapera tôt ou tard son auteur.

Or, les Khmers rouges ont instrumentalisé cette loi du karma, de rétribution des actes, pour prétendre que les victimes méritaient leur sort, qu'elles récoltaient les conséquences d'actes mauvais posés auparavant. C'était terrifiant, ils rendaient les victimes responsables de leur mort. Il n'y avait plus de criminels ni de bourreaux. Si tout est justifié par le karma, il ne peut y avoir d'injustice. Maintenant que

je suis chrétienne, quand j'entends des chrétiens dire : « C'est Dieu qui t'a puni » ou : « C'est par la volonté de Dieu que tu es puni », je ne peux pas l'accepter, c'est la même chose que le discours des Khmers rouges consistant à utiliser la religion pour expliquer le Mal alors que ce dernier reste une énigme. Je pense que dès que l'on commence à expliquer le Mal, on commence à mépriser ses victimes.

L'autre conviction fondamentale dans le bouddhisme réside dans la responsabilité de l'être humain. Reconnaître que l'être humain est responsable de ce qui lui arrive, c'est dire que l'être humain est grand, on l'oublie souvent. La responsabilité n'est pas donnée à n'importe qui, même pas aux divinités. Quand un acte épouvantable, comme les crimes des Khmers rouges se produit, on possède ainsi la responsabilité de ne pas recevoir cet acte, de « couper » la faute. C'est la non-violence. C'est une exigence morale dans le bouddhisme, d'essayer de tout faire pour alléger les effets désastreux d'un acte mauvais. Alors une question se pose aux bouddhistes : quand la violence est immense, quand elle est instituée en système étatique, où est ma responsabilité pour couper l'acte ? Comment faire quand on est dépassé et que l'on ne dispose plus de l'espace nécessaire pour se mettre en retrait ? Devant ce dilemme, les bouddhistes peu avancés sur la voie spirituelle peuvent se consoler en se disant que ceux qui ont posé de mauvais actes vont être punis tôt ou tard, ne pas se fatiguer à réfléchir et laisser le karma faire son travail, tandis que les bouddhistes plus avancés vont exercer ce que l'on appelle les quatre sentiments incommensurables : la bienveillance, la compassion, la joie sympathique et l'équanimité, que les Khmers rouges auraient dû éprouver pour leurs victimes et essayer de comprendre l'autre. Pour cela, il faut se dire qu'il n'y a pas juste un karma individuel, mais aussi un karma collectif.

J. A. : En Occident, nous avons pourtant tendance à penser que le karma est une notion purement personnelle.

C. L. : Non, il comporte une dimension qui s'exprimerait en Occident dans ce que l'on appelle les causes géopolitiques et sociales. C'est l'erreur du Tribunal pénal international (TPI) de se limiter à la période entre 1975 et 1979 et de ne pas se pencher sur ces facteurs collectifs qui se sont entrecroisés pour produire la tragédie des Khmers rouges. Il y avait d'abord l'immense injustice sociale qui régnait dans le pays, avec des riches qui accaparaient les richesses et les ressources et entretenaient de fait la haine des paysans envers les citadins. Il y avait aussi la responsabilité individuelle du roi Norodom Sihanouk, qui n'a jamais permis l'émergence d'une opposition politique réelle. Et puis il y avait la responsabilité de la communauté internationale avec, comme je l'évoquais tout à l'heure, la guerre du Vietnam et l'expansion de l'idéologie communiste. Cette question de l'idéologie me paraît cruciale. Je suis peut-être trop

imprégnée par la tradition bouddhiste, mais je suis convaincue que les personnes ne font pas le mal pour le mal, mais pour le bien. Il est évidemment hors de question de défendre les Khmers rouges, mais ces derniers croyaient vraiment dans la société nouvelle qu'ils voulaient édifier. Or chaque fois que l'on bascule dans une idéologie unique qui n'admet pas la critique, on obtient un résultat terrible. C'est d'ailleurs l'intérêt du TPI, qui pour certains Cambodgiens représente une parodie de justice et sert seulement à flatter la bonne conscience des Occidentaux : pour la première fois, on a jugé un système communiste. Il aurait quand même fallu avant tout que ce tribunal crée un espace de parole, une parole qui explique ce qui s'est passé avec les Khmers rouges sur les plans économique, sociologique, géopolitique et même spirituel, une parole pour que les victimes et les bourreaux puissent évoluer ensemble par la suite, « ici et maintenant ». C'est ce que j'ai toujours préconisé, avec quelques autres intellectuels khmers.

J. A. : Mais le rôle des TPI ne consiste pas à faire ce travail de réconciliation.

C. L. : Justement. Je crois que les Khmers ont posé une question importante au TPI et à la communauté internationale en général, c'est celle du sens de la justice. Si cette dernière ne consiste qu'à juger, condamner et punir, cela ne nous intéresse pas. Il faut une sanction de la violation de la règle de droit bien sûr, il ne faut pas que l'impunité reste une réalité quotidienne, mais il ne faut pas non plus que la justice s'arrête là, il faut qu'elle réintroduise un avenir commun possible après les Khmers rouges et le traumatisme collectif qu'ils ont provoqué, sans quoi nous ne savons pas où aller. Nous devons parler et échanger, nommer et reconnaître les actes mauvais, analyser et comprendre leurs causes, partager et confronter notre douleur. Faire ces travaux de souvenir et de deuil dont j'ai parlé auparavant est le devoir de tout témoin envers les jeunes générations cambodgiennes, qui nous permet de dépasser tout sentiment de culpabilité, tout complexe de victimisation afin de nous reconstruire comme peuple, comme pays. Le but de toute justice n'est-il pas de permettre le vivre-ensemble, de retisser le lien social coupé par la méfiance et la haine de l'autre ?

Entretien réalisé avec l'aide d'Olivia Moulin

* *Revenue de l'enfer*, 27 mars 2002, Éditions de l'Atelier, Ivry-sur-Seine, 175 pages ; *La Mangrove : À la croisée des cultures et des religions*, octobre 2001, Laval, Éditions Siloé, 208 pages ; *Retour au Cambodge : Le chemin de liberté d'une survivante des Khmers rouges*, 18 janvier 2007, Éditions de l'Atelier, Ivry-sur-Seine, 221 pages.